



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 6 mars 2019

PREFECTURE
DIRECTION DU CABINET
SERVICE COMMUNICATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROROGATION DE L'INTERDICTION D'EMPLOI DU FEU

Le Préfet de la Haute-Corse communique :

La vigilance Jaune pour le paramètre « Vent Fort » a été levée. Toutefois les services de Météo France prévoient la persistance d'un épisode de vent d'Est à Sud Est avec des rafales pouvant atteindre 50 à 70 Km/h en rafales dans la journée et 90 à 100 Km/h dans les jours qui viennent.

Ces données météorologiques associées et la faible pluviométrie enregistrée maintiennent le risque incendie à un niveau élevé.

Par conséquent, par arrêté préfectoral du 5 mars 2019, l'interdiction d'emploi du feu est prorogée jusqu'au vendredi 8 mars 2019 à 12h00 inclus sur l'ensemble du département de la Haute-Corse.

L'interdiction d'emploi du feu s'applique à toute personne. Durant cette période, sont notamment interdits les brûlages de végétaux, les feux de camp ou encore l'utilisation de réchaud et de barbecue (sauf à moins de 5 mètres d'une construction débroussaillée, dotée de l'eau courante et de l'électricité). Il convient également de rappeler qu'il est formellement interdit de fumer dans les forêts, les landes et les maquis.

Le non respect de l'interdiction d'emploi du feu peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales. A cet effet, la réglementation prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 € ainsi que des peines d'emprisonnement.

Contact Presse

Marie-Dominique FORNESI - Service Communication
☎ 20401 BASTIA CEDEX 9 ☎ 04.95.34.51.63 / 06.80.38.45.01
marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr

site internet départemental : www.haute-corse.gouv.fr



Twitter



Facebook